

## **AVIS DE PROJET DE SCISSION DU FCP SOGEVALOR**

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA, SOGESPAR procédera très prochainement à la scission du FCP SOGEVALOR.

Dans le cadre de cette opération, il sera également opéré un fractionnement de la Valeur Liquidative selon les modalités ci-après :

1. le fractionnement sera effectué en cinq (5),
2. le rapport retenu est de cinq (5) parts nouvelles pour une (1) part ancienne,
3. la valeur liquidative sera égale à la valeur théorique de la part fractionnée.

La valeur théorique de la part fractionnée sera publiée au Bulletin Officiel de la Cote le lendemain de la réalisation de la scission.

A l'issu de la scission, il sera mis en place, en plus du FCP SOGEVALOR, quatre nouveaux Fonds dont les caractéristiques seront communiquées ultérieurement au public.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez vous adresser à SOGESPAR au (225) 20 20 14 58 / (225) 20 20 12 67.